

Le 14 avril 2023

SAISIE DU JUGE DES REFERES

De façon tout à fait exceptionnelle,

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales, neuf canaux d'irrigation, l'ACAV (Association des Canaux à l'Aval de Vinça) et 150 agriculteurs à titre individuel saisissent ce jour le Juge des Référés

Pour lui demander d'examiner notre requête de suspendre l'**Arrêté Préfectoral du 5 avril 2023 relatif à la mesure de dérogation du débit réservé de la Têt.**

Si un arrêté de dérogation était espéré pour fixer provisoirement un débit inférieur aux 1 500 l/s fixés par le jugement du 29 novembre 2022, cet arrêté conduit

En réalité

à une réduction significative du volume prélevable, et donc à une situation plus contraignante encore pour les canaux d'irrigation et leurs usagers que la situation d'avant.

A l'heure où l'on parle de consommation locale et de souveraineté alimentaire, cette décision condamne les récoltes, les vergers et les agriculteurs de ce département.

Cette situation est tout simplement insupportable pour les agriculteurs en raison des dommages graves et directs qu'ils vont subir et les conduire à la faillite.

Cette décision nous contraint d'agir en urgence pour espérer que le juge sauve nos récoltes, nos arbres et nos exploitations et nous permette de continuer de mener à bien nos activités.

Car n'oublions pas :

Empêcher les agriculteurs d'irriguer, revient à les empêcher de protéger un intérêt public majeur : celui d'assurer l'alimentation des populations de notre pays. L'alimentation est un droit fondamental de l'homme.

Contacts Presse :

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
Myriam Cormary-Bourrel : 06.08.40.55.65
m.cormary@pyrenees-orientales.chambagri.fr
po.chambre-agriculture.fr